

EUROPARC Federation



**Report to Council
September 30th 2010**

Title:

Lobbying plan

Summary :

The lobbying plan to be submitted before the general assembly and the proposal from EUROPARC France to take forward aspects of its implementation.

Recommendations :

Approve the proposal from EUROPARC France



Motion de la section française concernant sa contribution à la stratégie de lobbying d'Europarc

22 janvier 2010

Objectifs:

La section française d'Europarc, en partenariat avec la Fédération Europarc, a organisé le 22 janvier 2010 dans le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le premier séminaire consacré à « la stratégie de lobbying d'Europarc auprès de l'Union européenne ».

L'objectif de cette rencontre était de préciser les attentes de chacun en matière de lobbying et de définir des actions concrètes pour réaliser la stratégie d'EUROPARC qui affirme le rôle de la Fédération européenne en tant que porte-parole de ses membres auprès des décideurs européens. Les débats de la journée ont été alimentés par des présentations et exemples sur la politique actuelle et future de la Commission européenne, l'utilisation des fonds européens pour la biodiversité, la vision d'un lobbyiste sur la place des Parcs à Bruxelles et l'organisation des Parcs dans le Nord de la France.

La richesse des travaux de cette journée auxquels ont participé 30 représentants des sections Nord Baltique, Iles Atlantiques, Italienne, Française, mais aussi des représentants Danois, Britanniques, Serbes et Estonien membres d'Europarc, ont mis en avant la volonté de se donner les moyens de faire reconnaître par l'Union européenne l'expertise des Parcs en matière de gestion intégrée des territoires.

L'idée est d'agir auprès des acteurs politiques nationaux et européens afin que les futures politiques de l'Union européenne identifient les espaces protégés comme les partenaires privilégiés pour expérimenter le développement durable, mais aussi afin que la sauvegarde de la biodiversité figure parmi les priorités de l'Union européenne au même titre que l'emploi ou le développement régional.

Constats :

Les contributions et discussions ont notamment mis en avant :

1. L'importance des espaces protégés en Europe

La présentation des travaux réalisés par les chercheurs du Centre Polytechnique de Turin auprès de 39 pays européens¹ a démontré l'importance des espaces protégés dans ces pays dans lesquels on dénombre :

- 7 500 zones protégées, représentant une surface de 90 000 km² et 18 % du territoire de ces 39 pays.
- près de 25 % de la population de ces 39 pays vivent dans des zones concernées par les politiques européennes de protection environnementale.
- une augmentation des surfaces protégées de plus de 23 % entre 1996 et 2006.
- 52 % de ces territoires sont des territoires protégés correspondant à la catégorie V de la classification UICN.
- les montagnes représentent 34,1 % des zones protégées à l'échelle de l'Europe et seulement 14 % de ces zones protégées se situent sur le littoral.

2. La valeur ajoutée que peut apporter la Fédération EUROPARC au programme Natura 2000 :

Le représentant de la Commission européenne tout en soulignant que Natura 2000 regroupe aujourd'hui 25 000 sites répartis sur 728 000 km², ce qui représente 17 % du territoire de l'Union européenne et 151 000 km² de zones maritimes, a rappelé que l'objectif fixé à l'horizon 2010 ne sera pas atteint. En effet, seulement 17 % des habitats et des espèces de l'Union européenne détiennent un statut satisfaisant en terme de conservation.

Les trois grandes priorités de la Commission européenne en faveur de la conservation de la biodiversité après 2013 sont :

- **réussir le financement de Natura 2000** : en intégrant Natura 2000, en transversale, dans tous les politiques européens afin de mobiliser plusieurs sources européennes de financement.
- **améliorer la gestion de Natura 2000** : en renforçant son management et en définissant les objectifs à atteindre. L'échange de bonnes pratiques sera aussi nécessaire, pour cela une plate-forme sera mise en place pour favoriser les échanges d'expériences.

¹ 39 pays dont 12 ayant récemment rejoint l'Union européenne (Bulgarie, Chypre, République Tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie), 7 pays non membres de l'Union européenne (Norvège, Suisse, Islande, Andorre, Liechtenstein, Gibraltar et Monaco) et 5 pays des Balkans (Albanie, Serbie et Monténégro, Bosnie Herzégovine, Croatie, Macédoine),

- **impliquer les parties prenantes des territoires Natura 2000:** Les situations gagnant/gagnant devront être mises en avant pour encourager les parties prenantes à participer à ces actions. Ce travail en commun sera aussi nécessaire pour réaliser des synergies et réduire les coûts de gestion.

Par ailleurs, aux termes des travaux menés par l'Institut Polytechnique de Turin, il apparaît que la politique européenne en matière d'environnement manque de cohérence. Force est de constater que les sites labellisés Natura 2000 ne recouvrent pas la totalité des zones protégées européennes: la différence entre ces deux zones est de l'ordre de 50 % du territoire. **Ces conclusions doivent conduire à mener une réflexion plus globale sur la politique à jouer et sur le rôle des zones Natura 2000.**

Sur la base de ces informations et des données scientifiques rassemblées par l'institut polytechnique de Turin, il apparaît clairement que :

La Commission européenne doit avoir connaissance que:

- **50 % des sites Natura 2000 se situe dans des parcs.**
- **Europarc regroupe 400 espaces protégés de 39 pays d'Europe**, ce qui lui confère une grande expertise dans ce domaine mais aussi une légitimité à faire entendre la voie des espaces protégés.

Pour cela :

La Fédération Europarc doit :

- **élaborer un argumentaire affirmant sa légitimité à intervenir au nom des parcs et précisant, à travers l'expertise des parcs en matière de gestion intégrée des territoires, ce qu'elle peut apporter à l'Union européenne,**
- **obtenir des moyens financements de l'Union européenne qui lui permettront de démontrer la superposition qui existe entre les zones Natura 2000 et ses membres.**

3. Les Parcs européens, laboratoires pour la mise en place des politiques européennes pour le développement durable

Les Etats de l'Union n'atteindront pas l'objectif fixé par les chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE pour enrayer la perte de biodiversité à l'horizon 2010. En parallèle, la « croissance verte » est de plus en plus évoquée par les Etats membres et les institutions européennes pour orienter la politique future de développement destinée à répondre à la crise économique et écologique.

Dans ce contexte, la Commission européenne a organisé la conférence consacrée à « La protection de la biodiversité au-delà de 2010 »² qui a rassemblé les principaux acteurs associés à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique européenne en faveur de la biodiversité ainsi que des institutions et des experts internationaux. Le résultat de cette conférence qui est résumé dans le « Message d'Athènes » met en avant

² Cette conférence a été organisée à Athènes les 27 et 28 avril 2009. Le « message d'Athènes » souligne la nécessité de faire de la biodiversité une priorité politique universelle.

des propositions pour une refonte de la politique de l'Union européenne en faveur de la biodiversité. Ces messages rappellent que les espaces protégés contiennent les espèces les plus précieuses de nos écosystèmes et constituent le fondement de la conservation de la biodiversité en Europe.

Les 8 priorités affichées à Athènes concernent directement les espaces protégés qui sont des laboratoires pour lutter contre la perte de la biodiversité en intégrant les questions de développement, on peut citer à titre d'exemple :

- « la nécessité d'un réseau de zones protégées performant » faisant référence à Natura 2000, or les évaluations de ce réseau témoignent de la nécessité d'aller plus loin,
- rendre concrète les actions en faveur de la biodiversité et faire passer ces messages par la notoriété des Parcs à travers de l'Europe,
- la nécessité d'intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques européennes ; pour cela, les Parcs permettent d'expérimenter des dispositifs et pratiques pour des dispositifs plus cohérente dans une démarche de développement durable des territoires en Europe,
- ces priorités reconnaissent la faiblesse des ressources financières allouées à la protection de la nature et soulève la question de la mise en place de nouveaux fonds.

Le message d'Athènes est en cohérence avec les orientations politiques de l'Union européenne définit dans la stratégie de Göteborg qui a ajouté une dimension environnementale au processus de Lisbonne qui abordait uniquement les questions liées à l'emploi, à la réforme économique et à la cohésion sociale.

En créant un lien entre la lutte contre la perte de la biodiversité et les engagements pour la « croissance verte », les Parcs européens constitueront des laboratoires pour la mise en place des politiques européens. Leurs expériences positives doivent être transférées vers d'autres territoires. EUROPARC doit s'engager pour que les Parcs soient reconnus comme des partenaires privilégiés pour expérimenter le développement durable et les engagements pour la biodiversité.

Les propositions d'actions de la section française :

Pour contribuer aux objectifs de lobbying d'Europarc, la section française se fixe pour missions :

- **d'enrichir l'argumentaire d'Europarc démontrant la superposition Natura 2000/ Parcs et les expériences des Parcs en matière de gestion des zones Natura 2000,**
- **d'identifier les espaces protégés comme les partenaires privilégiés pour expérimenter le développement durable, mais aussi pour inscrire la**

sauvegarde de la biodiversité dans les priorités d'Europe au même titre que l'emploi ou le développement régional,

- **de démontrer, à l'appui de la démonstration de l'implication des parcs aux programmes européens, la capacité des parcs à devenir des lieux d'expérimentation des futures politiques de l'Union européenne,**
- **d'agir auprès des acteurs politiques nationaux et européens afin que les politiques de l'Union européenne après 2013, identifient les espaces protégés comme des partenaires incontournables des approches thématiques suivantes : Natura 2000, tourisme durable, biodiversité et développement économique, le réchauffement climatique, les connectivités écologiques...**